

DEROULEMENT

- Chaque début de cycle est marqué par une séance d'évaluation ayant pour but de constituer des groupes de niveau au sein de chaque formule.

- Chaque cycle est ponctué d'une évaluation finale permettant au surfeur de faire un bilan avec le moniteur.

Compte tenu de la nature même de l'activité Surf, chaque séance est unique et doit tenir compte des conditions météorologiques. La mise à l'eau n'est pas systématique, et des séances théoriques en salle ou sur la plage peuvent elles aussi être riches en contenu (connaissance du milieu, du matériel, technique, analyse vidéo, stretching...). Quelles que soient les conditions, l'entraînement est donc maintenu (sauf décision prise par l'ESB).

Les vestiaires et le matériel sont mis à disposition des surfeurs par l'ESB. Chaque surfeur en est responsable pendant la séance et doit donc le respecter (rincage, rangement...)

CHARTE D'ENGAGEMENT

En tant que membre des Formules Club de l'ESB, je m'engage à :

- Respecter mes camarades et mon entraîneur,
- Adopter une attitude exemplaire et décente,
- Véhiculer une image positive du surf au quotidien,
- Prévenir l'ESB ou mon entraîneur en cas d'absence (par téléphone ou par mail),
- Respecter le matériel emprunté (rincage, rangement à l'emplacement dédié...)
- Respecter les locaux (mettre ses déchets dans les poubelles, ranger ses affaires...)
- Respecter l'environnement dans lequel on évolue (dune, plage, mer, autres pratiquants...)



MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de satisfaire toutes les demandes, de faciliter le suivi administratif et surtout de permettre aux éducateurs la mise en place d'un suivi pédagogique efficace, les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement des séances doivent impérativement nous être transmis avant le premier entraînement de la catégorie (possibilité de règlement en plusieurs fois).

PRECONISATIONS SANITAIRES ET D'ÉQUIPEMENTS

Afin de palier aux différents problèmes rencontrés lors des séances de surf, voici les préconisations recommandées par votre Ecole :

Soleil (<i>toute l'année</i>)	Crème solaire waterproof indice 30 à 50
Froid (<i>printemps automne</i>)	Équipement <i>néoprène complémentaire à la combinaison fournie par l'école</i> (<i>lycra polaire / gants / chaussons / cagoules</i>)
Oreilles (<i>toute l'année</i>)	Porter dans la mesure du possible des bouchons d'oreilles adaptés à la pratique du surf
Irritations (<i>toute l'année</i>)	Appliquer un corps gras sur les zones susceptibles d'être irritées
Piqûres de vives (<i>estivale de mai à octobre</i>)	Chaussons (pour éviter les piqûres au bord de l'eau) Thermos eau chaude (en cas de piqûre)
Méduses (<i>estivale, de mai à octobre</i>)	Gants et chaussons (pour éviter les piqûres) rincage à l'eau de mer & désinfecter la brûlure avec un antiseptique adapté ou une crème anti inflammatoire (en cas de piqure)

CONDITIONS et REGLEMENT

Art 1 - Choix du créneau & Inscription

Le choix du créneau est fixe et définitif, l'effectif maximal fixé par la fédération française de surf est de 8 élèves par moniteur en loisirs, et de 8 à 12 en centre de perfectionnement. Les places sont donc limitées. Les inscriptions sont prises par ordre chronologique de réception du dossier d'inscription complet (bulletin complété + paiement du stage). Si le créneau venait à afficher complet nous serions dans l'obligation de refuser l'inscription ou de proposer un créneau différent dans la mesure du possible.

Art 2 - Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte ...), les cours qui ne pourront pas être effectués seront en accord avec les responsables du centre remplacés par des séances ludiques à thème autour de l'activité surf, ou reportés à une date ultérieure. Les cours non effectués du fait du client ne seront ni reportés ni remboursés (hors certificat médical)

Art 3 - Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des moniteurs à l'appel de leur nom. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement de leur combinaison sur le rack. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables des stagiaires devront s'assurer avant de confier les stagiaires dans la structure que la prestation prévue a bien lieu.

Art 4 - Assurance

Toutes les personnes inscrites dans la structure se verront systématiquement délivrer une licence fédérale incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement.

Art 5 - Engagement de la structure

Dans le cadre de la formule choisie, l'Ecole de Surf de Bretagne s'engage à respecter la charte de qualité du label «Ecole Française de Surf» en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire (combinaison, planche...) en bon état et adapté sera fourni aux stagiaires pendant les heures de cours.



ESB

ECOLE DE SURF

BRETAGNE